

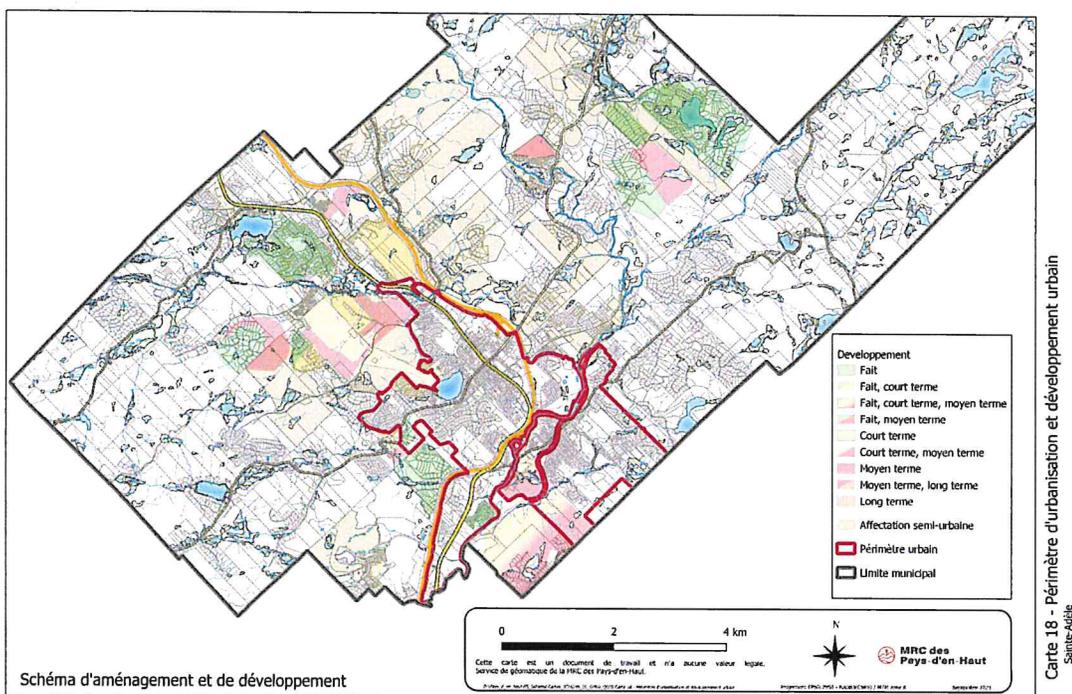


AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET DE RÈGLEMENT 467-2023 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné QUE :

Lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, le conseil de la MRC a déposé le projet de règlement 467-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin de rationaliser le périmètre urbain de la Ville de Sainte-Adèle et de mettre en place un cadre adéquat à l'atteinte de ses objectifs de développement. La carte suivante identifie les secteurs visés par la modification dont ceux du Chanteclerc et de La Rolland :

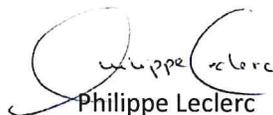


Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC se doit de tenir une assemblée de consultation publique sur toute modification au schéma d'aménagement et de développement, laquelle a été fixée par le directeur général.

Date : Mardi, 12 décembre 2023
Heure : 14 h 00
Lieu : Mairie de Saint-Sauveur
1, Place de la mairie
Saint-Sauveur, QC J0R 1R6

Ledit projet de règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante : <https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/>

Fait à Sainte-Adèle, le 22 novembre 2023.

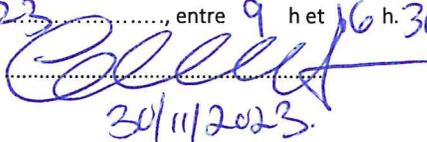

Philippe Leclerc

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Caroline Aubertin, soussigné(e), de la
Municipalité de Piedmont, certifie sous mon serment
d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le
30 Nov. 2023, entre 9 h et 16 h. 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce


30/11/2023